

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 5

Version 1.0

Date de révision : 08-03-2024

Date d'impression : 28-3-2024

Nom commercial : Épaississant latex

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Épaississant latex.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Épaississant.

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement n° 1272/2008/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pas nécessaire.

2.3 Autres dangers :

Il n'y a pas d'autres informations.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Les résultats de l'évaluation de la substance montrent qu'il ne s'agit pas d'une substance PBT ou vPvB ($\geq 0,1\%$).

Propriétés de perturbation endocrinienne :

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration $\geq 0,1\%$.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges :

Description chimique :

Substance chimique

Composants :

Aucune des substances contenues dans le mélange ne dépasse les limites spécifiées à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 2 de 5

Version 1.0

Date de révision : 08-03-2024

Date d'impression : 28-3-2024

Nom commercial : Epaississant latex

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes.

Contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Ingestion :

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente).

Inhalation :

Sans objet.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :

Les effets aigus et différés sont indiqués dans les sections 2 et 11.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Sans objet.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

Adapter les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucun.

5.3 Conseils aux pompiers :

Combattre le feu avec les précautions d'usage, à une distance raisonnable.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Aucune précaution particulière n'est requise pour ce produit.

6.2 Précautions environnementales :

Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les eaux de surface.

Contenir le déversement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le nettoyage ne doit être effectué que par du personnel qualifié connaissant bien la substance en question.

Absorber dans la terre sèche ou le sable.

Transférer dans un récipient fermé et étiqueté et éliminer de manière appropriée.

6.4 Référence à d'autres sections :

Produits de combustion dangereux : voir section 5.

Équipement de protection individuelle : voir section 8.

Matières incompatibles : voir section 10.

Instructions pour l'élimination : voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Exigences en matière de manutention :

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage :

Protéger du gel.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 de 5

Version 1.0

Date de révision : 08-03-2024

Date d'impression : 28-3-2024

Nom commercial : Epaississant latex

Pas de données disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Aucune limite d'exposition n'a été fixée pour cette substance.

8.2 Contrôle de l'exposition :

Aucune exigence particulière.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique :	Liquide
Couleur :	Translucide
Odeur :	caractéristique
Point de fusion/congélation :	pas de données disponibles
Point d'ébullition (initial) et intervalle d'ébullition :	pas de données disponibles
Inflammabilité :	aucune donnée disponible
Limite inférieure et supérieure d'explosion :	pas de données disponibles
Point d'éclair :	>93°C
Température d'auto-inflammation :	pas de données disponibles
Température de décomposition :	pas de données disponibles
Valeur du pH :	pas de données disponibles
Viscosité cinématique :	pas de données disponibles

Solubilité

Solubilité dans l'eau :	pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	pas de données disponibles
Pression de vapeur :	pas de données disponibles

Densité et/ou densité relative

Densité :	pas de données disponibles
Densité de vapeur relative :	pas de données disponibles
Densité apparente :	pas de données disponibles

Caractéristiques des particules

Taille des particules :	non applicable
-------------------------	----------------

9.2 Autres informations

Informations sur les classes de danger physique:	classes de danger selon le SGH (dangers physiques) : non pertinent
--	---

Autres caractéristiques de sécurité : il	n'y a pas d'autres informations
--	---------------------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales.

10.3 Réactions potentiellement dangereuses :

Des réactions dangereuses ne se produisent pas dans des conditions normales de transport ou de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Aucune exigence particulière.

10.5 Matériaux à interaction chimique :

Aucune connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucune connue.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 4 de 5

Version 1.0

Date de révision : 08-03-2024

Date d'impression : 28-3-2024

Nom commercial : Epaississant latex

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Classification selon le SGH (1272/2008/CE, CLP)

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement n° 1272/2008/CE.

Toxicité aiguë :

Sans objet.

Estimation de la DL₅₀ (orale) (ATE) : >2000 mg/kg

Estimation de la DL₅₀ (cutanée) (ATE) : >4000 mg/kg

Estimation de la DL₅₀ (inhalation) (ATE) : >20 mg/l/4h (gaz/vapeur)

Corrosion/irritation de la peau :

Peut provoquer une irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Ne peut être classé comme gravement lésionnel ou irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Ne peut être classé comme allergène par inhalation ou par voie cutanée.

Mutagénicité dans les gamètes :

N'est pas classable comme mutagène dans les cellules germinales (mutagène).

Cancérogénicité :

N'est pas classable comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

N'est pas classable comme toxique pour la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition unique :

Ne peut être classé comme toxique pour des organes cibles spécifiques (exposition unique).

Toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée :

Ne peut être classé comme toxique pour des organes cibles spécifiques (exposition répétée).

Risque d'inhalation :

N'est pas classée comme dangereuse en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne :

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration $\geq 0,1$ %.

Autres informations :

Il n'y a pas d'autres informations.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Pas facilement biodégradable.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information disponible.

Miscible à l'eau.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les résultats de l'évaluation de la substance montrent qu'il ne s'agit pas d'une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration $\geq 0,1$ %.

12.7 Autres effets indésirables

Aucune donnée n'est disponible.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 5

Version 1.0

Date de révision : 08-03-2024

Date d'impression : 28-3-2024

Nom commercial : Epaississant latex

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Opérations de retrait :

Le mettre dans un conteneur approprié et le faire éliminer par une entreprise spécialisée.

Remarque :

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les éventuelles réglementations régionales ou nationales en matière d'élimination.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.2 Nom de charge approprié selon le règlement type de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.5 Risques environnementaux

Ne présente que peu ou pas de risques pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune précaution particulière n'est requise pour ce produit.

Codes de restriction du volume des tunnels : B/C/D.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Sans objet pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15 : Informations légalement requises

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Classe de danger pour l'eau (entreprise) :

Non dangereux

Autres informations :

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2020/878.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique de la substance ou du mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Plus d'informations

Conseils de formation :

Fournir des informations, des instructions et une formation de qualité aux utilisateurs.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision. Ils ne constituent pas une assurance des propriétés du produit décrit en termes de garanties légales.

La remise de ce document à un destinataire ne le dégage pas de sa responsabilité quant au respect de toutes les lois et stipulations applicables au produit. Ceci s'applique en particulier à la vente ou à la distribution du produit ou des substances ou articles contenant le produit, dans d'autres juridictions et en ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les détails énoncés dans le présent document ne peuvent être conférés au nouveau produit qui en résulte, à moins que cela n'ait été expressément mentionné. Si le produit est reconditionné, le destinataire est tenu de fournir en plus les informations requises en matière de sécurité.